



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

site Internet

Question écrite n° 8886

Texte de la question

Compte tenu du fait que les sites internet des ministères français se trouvent actuellement tout au plus dans la moyenne européenne pour ce qui est de leur accessibilité en plusieurs langues (source : <http://www.diversiteculturelle.eu>), M. Benoist Apparu demande à M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique s'il ne lui apparaît pas nécessaire que la France prenne - à l'instar d'autres pays européens - des positions plus ambitieuses en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'accessibilité en plusieurs langues aux sites Internet des ministères. Les sites institutionnels, à forte visibilité extérieure, font l'objet d'une attention particulière en matière d'accessibilité : ainsi, les sites de la présidence de la République et du Premier ministre sont disponibles en allemand, anglais et espagnol ; France diplomatie (ministère des affaires étrangères) est également disponible en chinois. Les sites du Parlement font également l'objet de traductions : allemand, espagnol pour l'Assemblée nationale ; portugais, arabe, chinois et russe en sus des langues précitées pour le Sénat. Pour les autres ministères, l'administration a souhaité encourager une approche décloisonnée des services. C'est la raison pour laquelle le site portail de l'administration, www.service-public.fr, propose des traductions en anglais, allemand, espagnole. Y figure également un annuaire des sites Internet publics français consultables en anglais et en allemand pour les sites français.

Données clés

Auteur : [M. Benoist Apparu](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8886

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6631

Réponse publiée le : 5 mai 2009, page 4221